

2015

ASSOCIATION NIMOISE
D'ÉDUCATION & DE REÉDUCATION



**PROJET D'INTERVENTION
DE L'ITEP « LES ALICANTES »
SECTEUR DE REMOULINS**

1 Impasse Jean MACE – 30900 NIMES – Tél. 04 66 29 55 09 – Fax. 04 66 29 55 08

SOMMAIRE

Préambule	3
I. Missions et objectifs de l'ITEP	4
a. Missions	4
b. Objectifs	4
II. De 2010 à 2014, quelles évolutions ?	7
a. L'ITEP Les Alicantes.....	7
b. Population accueillie.....	10
c. La situation d'admission.....	13
d. La période d'évaluation	15
III. Les Ecrits.....	17
a. Le Dossier du Projet Personnalisé d'Accompagnement (DPPA) - dit « Document bleu »	17
b. Le dossier médical	17
c. Les fiches de suivi et de rencontres	17
d. Carnet de liaison scolaire Ecole ordinaire/Unité d'enseignement ou correspondance email.....	18
IV. Les pôles institutionnels	19
a. Pôle Thérapeutique.....	19
b. Pôle Educatif	28
c. Pôle Pédagogique.....	50
V. Organigramme de l'ITEP Les Alicantes.....	52

Ce projet est une synthèse du projet d'établissement général de l'ITEP Les Alicantes, et décline plus précisément le projet du secteur de Remoulins, notamment dans sa dimension éducative.

Préambule

En 2010, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Les Alicantes a soumis aux services de l'ARS - Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale du Gard) un projet d'intervention élaboré à partir d'un environnement sociétal particulier, propre à sa période et à ses attentes.

Ce projet qui a obtenu une autorisation de fonctionnement, proposait une « transformation culturelle » : abandonner le modèle de fonctionnement institutionnel traditionnel, SESSAD et Etablissement, au profit d'un « Dispositif ITEP ».

Toutes les conditions économiques et juridiques n'étaient alors pas réunies pour favoriser un tel changement : statut administratif des services et établissements, différents budgets de fonctionnement (budget global et prix de journées)... Néanmoins, l'autorisation de fonctionnement obtenue en 2010 avait pris en compte cette proposition de travail.

Aujourd'hui, quatre ans plus tard, la société a poursuivi son évolution. Il en est de même de l'ITEP Les Alicantes qui s'adapte à ces mutations, qui cherche à trouver des moyens, à développer des projets d'intervention au plus proche des besoins des enfants et des parents, s'inscrivant dans la dynamique des politiques publiques qui vise à promouvoir la logique de parcours et le maintien, autant que possible, de l'enfant dans le milieu ordinaire.

Il convient aujourd'hui de faire un point d'étape sur le projet présenté en 2010, afin d'en vérifier l'évolution, les apports et les conséquences générées par ces derniers.

Cette démarche s'inscrit dans une mise à jour du projet d'intervention de l'ITEP, dans le cadre des missions et objectifs notifiés par l'Article D. 312-59-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

I. Missions et objectifs de l'ITEP

a. Missions

¹L'article D. 312-59-1 du CASF précise les problématiques des jeunes pouvant être accueillis en ITEP ainsi que le sens du travail à engager auprès d'eux.

Il ne définit pas un public « spécifique », mais caractérise la situation, les ressources et les difficultés, les besoins des enfants et adolescents auxquels ils peuvent apporter des réponses adaptées :

« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».

b. Objectifs

L'objectif institutionnel principal est de permettre à l'enfant de maintenir ou de retrouver sa place en milieu ordinaire au sein de sa famille, et d'être capable de s'inscrire dans une vie affective et sociale satisfaisante.

¹ Extrait circulaire N° DGAS/DGS/SD3C/SD6C/2007/194 du 14 mai 2007

Ce sont les difficultés psychologiques des enfants, qui constituent le premier élément d'indication vers l'ITEP. Leur intensité et leur caractère durable en sont les traits essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent.

La mission centrale des ITEP est d'amener l'enfant concerné à un travail d'élaboration psychique, en accompagnant son développement singulier au moyen d'une **intervention interdisciplinaire**, qui prenne en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive. Il s'agit de proposer une démarche de soins tenant compte de ces symptômes ou manifestations de souffrances psychologiques importantes, dans un contexte relationnel familial et/ou social particulier.

L'Institution s'inscrit donc dans une démarche thérapeutique soignante dont l'essentiel sera de mettre des mots sur ces difficultés et favorisera cette démarche au quotidien, en optimisant les moyens personnels de l'enfant, ses compétences, ses possibilités relationnelles avec autrui et en lui proposant un accompagnement quotidien dans les apprentissages scolaires et éducatifs.

Pour réaliser cette démarche, elle s'appuie sur le concept de **Dispositif ITEP** :

Le Dispositif est une modalité de travail qui nous permet de penser l'intervention de manière globale, pour accueillir tout au long de l'année des enfants au parcours évolutif, plus ou moins présents dans l'établissement selon leurs nécessités.

En effet le Dispositif ITEP favorise le **maintien de l'enfant en milieu ordinaire**, voire son inclusion, « au fil de l'eau » selon l'évolution de ses capacités.

Il met à disposition de l'usager un accompagnement pluridisciplinaire en fonction de la demande des parents, des besoins de l'enfant et de l'évolution de son projet. L'intervention en Dispositif ITEP s'inscrit sur le **territoire de vie** de l'enfant et de sa famille, « au plus près de l'usager » conformément à la loi de 2002.

Le Dispositif ITEP s'appuie sur:

- L'engagement de l'**organisme gestionnaire** dans la reconnaissance de la dimension institutionnelle. C'est à partir de cette base conceptuelle que vont être élaborés les moyens et la détermination d'une politique en faveur des personnes accueillies.
- La conception définie par la **direction** de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles, réglementaires dans la conviction d'un travail interdisciplinaire, dans des systèmes institutionnels décloisonnés, en partenariat.
- **L'enfant et ses parents**, qui au cours de la co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), expriment des demandes évolutives et variables en fonction de leur situation. En sachant que les possibilités d'accueil et de statuts administratifs ne sont pas uniformes, ils font l'expérience de rythmes de vie personnalisés. Ils vivent ainsi avec les professionnels la confrontation aux limites nécessaires à l'expression du symptôme et prennent connaissance voire découvrent des itinéraires à travers les dispositifs spécialisés et de droit commun.
- **Le professionnel**. Il travaille en équipe dans le cadre d'un projet de secteur. Il sait qu'il n'est pas seul à faire face. Il a la possibilité d'une voie de recours par un tiers ou un moment, un lieu, un espace pour exprimer son désarroi, son impossibilité. Il peut s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire et une structure qui sont en capacité de mettre en place d'autres dispositions contenant, sans invalider le travail effectué auparavant, en le poursuivant sous une autre forme, éventuellement de "passer la main" sans être déresponsabilisé et/ou culpabilisé... Enfin, il peut proposer à l'équipe une alternative à une modalité de prise en charge qui s'avère infructueuse.
- **Le partenaire**, dans le cadre de l'inter-institutionnalité, a sa place au niveau de sa mission et de ses compétences. Il participe à l'élaboration des règles qui vont garantir le développement du PPA du jeune, en accord avec les parents.

L'organisation en Dispositif ITEP permet par exemple de ne pas se priver d'un accueil en internat (complet ou partiel), pour un enfant suivi en SESSAD qui se trouverait dans une phase intensive de tension familiale. En effet, est-ce qu'un patient soigné à domicile ne peut être hospitalisé lorsque sa pathologie s'aggrave subitement et revenir à domicile quand son état s'améliore ? Doit-il pour cela attendre un délai institutionnel ou administratif qui mettrait en cause le traitement adéquat ?

Elle évite également qu'un enfant accueilli en ITEP le soit en internat parce que l'établissement dans lequel il est admis n'a pas de SESSAD proche de son domicile, alors que la distanciation familiale n'est pas posée comme thérapeutique.

Le dispositif ITEP évite le morcellement ou l'inadéquation de l'accompagnement. Il offre une « permanence » d'intervention des professionnels au-delà des statuts d'accueil (Internat, Demi-Internat et SESSAD) et constitue des repères forts et sécurisants, donc structurants, au plus près du parcours de l'usager.

II. De 2010 à 2014, quelles évolutions ?

a. L'ITEP Les Alicantes...

Depuis 2011, l'établissement a déconcentré des moyens institutionnels sur deux secteurs géographiques : Remoulins et Vauvert.

L'objectif principal se définit à partir de la demande publique, et en cohérence avec la demande des parents, à savoir « faciliter le parcours de soin de l'enfant handicapé ... le maintenir autant que possible au sein de son milieu naturel, en milieu ordinaire. »

Il s'agit d'offrir sur un territoire « limité » les mêmes modalités d'accueil (Internat en Famille d'accueil Spécialisé, Demi-internat, SESSAD) ainsi que les mêmes prestations techniques offertes par l'établissement situé à Nîmes,

en s'appuyant sur le modèle d'intervention défini institutionnellement, c'est-à-dire le Dispositif ITEP.

Il s'agit donc à priori, de maintenir l'enfant dans son école de proximité soit à temps complet soit à temps séquentiel. Grâce à un travail de partenariat Ecole/ITEP soutenu et à partir d'une convention conclue avec chaque école dans le respect du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), il s'agit de lui permettre une scolarisation à « géométrie variable », qui lui offre la possibilité d'un retour en école ordinaire à temps complet.

Cette possibilité de maintenir l'enfant dans son école de « quartier » contribue à son maintien au domicile parental et évite une « rupture » familiale par un internat de semaine.

La proximité d'une structure « ITEP » favorise également les relations, les rencontres Ecole/ITEP, Parents/ITEP. Cela permet des interventions de manière quasi immédiate et évite tout phénomène d'amplification des problèmes.

Enfin, cette proximité évite à l'enfant de passer beaucoup de temps dans les transports.

Actuellement, une location dans chacune de ces villes met à disposition : une salle de classe, une salle éducative, deux bureaux ainsi qu'une salle de restaurant et une cuisine pour assumer la fourniture de repas en liaison froide.

Ces locaux assurent l'accueil à temps partiel ou complet de 12 enfants (8 Demi Internes ou Internes et 4 SESSAD, en moyenne) encadrés par 2 éducateurs, un instituteur ou temps d'éducateur scolaire. Interviennent sur place : psychologue, orthophoniste et psychomotricienne. N'ayant pas assez de temps d'intervention du médecin-psychiatre le travail de celui-ci se réalise sur Nîmes. Des interventions de professionnels libéraux sont également développées au niveau local.

Après quatre années de fonctionnement, les secteurs Vauvert et Remoulins ont confirmé l'intérêt de leur existence.

Pour chaque secteur, nous avons constaté :

- Une origine géographique locale de toutes les demandes d'admission et de tous les enfants accueillis ;
- La constitution d'une liste d'attente ;
- Une réactivité immédiate vis à vis de l'école et des parents. Cela est confirmé par les parents à travers le Conseil de Vie Sociale, mais aussi par les enseignants référents, les directeurs et enseignants des écoles concernées.
- Un échange d'informations plus rapide du fait d'intervenants moins nombreux ;
- Des contacts quasi quotidiens avec les parents ;
- Un renforcement du travail partenarial notamment avec l'école et le secteur sanitaire et social ;
- Un taux de présence des enfants en milieu scolaire ordinaire, à temps partiel ou complet, avoisinant les 80%. Il convient de préciser que cette évaluation est une moyenne et que chaque secteur peut avoir un nombre d'enfants important en même temps dans ses locaux. D'abord, parce que le fonctionnement du secteur se cale sur les besoins et possibilités de l'école, et que certains enfants nécessitent une suspension de l'accueil à l'école en raison de problèmes de comportements ou d'incapacité à rentrer dans les apprentissages.

En contrepartie :

- Les locaux s'avèrent exiguës et leur agencement ne convient pas à un fonctionnement de type ITEP.
- Face à l'évolution permanente d'une législation de plus en plus exigeante, et même si nous parvenons à maintenir le niveau de sécurité nécessaire à l'accueil des enfants, ces locaux inadaptés ne nous permettent pas de nous conformer aux normes d'accessibilité.

- Le transport reste un poste budgétaire important. Effectivement les enfants sont moins transportés de leur domicile à l'ITEP situé à Nîmes. Mais le fait d'être au plus près des besoins de l'enfant, de son parcours de vie, de ses difficultés, au plus près de son environnement scolaire, parental et de soins, nécessite que les acteurs institutionnels se déplacent très souvent. Ce ne sont plus les enfants qui se déplacent mais les intervenants ITEP.

A la rentrée scolaire 2013 nous avons étendu ce mode d'intervention sur Nîmes en créant deux secteurs, Nîmes Nord et Nîmes Sud, sur le même modèle de fonctionnement.

b. Population accueillie...

« Les ITEP accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes... qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement... »²

« ... Difficultés Psychologiques ... »

Ce sont bien les difficultés psychologiques qui motivent l'orientation vers le dispositif ITEP. Dans le cadre de l'élaboration du décret des ITEP et de la Circulaire concernant le décret, cette formulation a été préférée à celle de « troubles psychiques », notion constituant davantage dans l'esprit une indication de prise en charge par la pédopsychiatrie.

« ... Intensité ... »

Ce terme vient préciser que les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit

² Extrait Décret des ITEP du 6 janvier 2005

de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent. Si les comportements perturbant la scolarisation et la socialisation sont corrélés, dans l'approche qui est la nôtre, à l'expression de perturbations psychologiques, celles-ci n'ont pas toujours de caractère durable et potentiellement invalidant. Tous les jeunes qui présentent à un moment ou à un autre des « troubles du comportement » ne relèvent pas nécessairement d'ITEP. Tous n'ont pas de difficultés psychologiques telles que le recours à des actions « conjuguées » et « un accompagnement personnalisé » sous l'égide d'un même établissement ou service, soit nécessaire.

... Troubles limites ...

Pour le Professeur MISES, «...la définition du public concerné par les ITEP bien que proposant un repérage "ouvert", exclut les troubles mentaux les plus caractérisés : l'autisme, les psychoses dans leur aspect affirmé, les déficiences fixées, les organisations déficitaires. Le cadre clinique tracé par la définition de l'article 312-59-1 concerne notamment les enfants et adolescents que l'on désigne aujourd'hui comme des pathologies limites, narcissiques. Ces sujets exigent une approche psychopathologique qui prenne en compte leur organisation interne et en même temps leurs interactions avec l'environnement... ».

... Troubles psychotiques ...

Ainsi les difficultés psychologiques d'ordre psychotique ne constituent pas, en tant que telles, un obstacle à l'orientation en ITEP si ces troubles sont stabilisés. Ce qui contre-indique en revanche l'admission, c'est l'impossibilité pour un enfant de pouvoir vivre dans un collectif restreint, sans présence constante d'adulte à ses côtés. L'ITEP se distingue et doit se distinguer de l'hôpital. »³

³ Extraits, Définitions élaborées par l'Association AIRE - Une définition des populations accueillies en ITEP. Serge HEUZE.

... ITEP Les Alicantes et population accueillie ...

L'établissement accueille des enfants originaires essentiellement du département gardois.

Les agréments de l'établissement prévoient un accueil mixte de 5 à 14 ans pour l'Internat et le Demi-internat et de 3 à 18 ans pour le SESSAD. Pour ce dernier statut, l'établissement n'a pu établir avec les ITEP accueillant des adolescents des conventions de fonctionnement permettant une souplesse suffisante entre chaque établissement pour suppléer les manques et les besoins des adolescents en rupture ou en exclusion scolaire. L'ITEP Les Alicantes ne possède pas de structure scolaire ou éducative interne pouvant accueillir temporairement ou durablement des adolescents. Et il n'est pas possible de mettre dans un même lieu des enfants de 6 à 8 ans avec des adolescents de 14 à 18 ans.

Caractéristiques des enfants accueillis

Les caractéristiques de ces enfants reçus sont d'importantes manifestations de la conduite qui se déclinent principalement par :

- des comportements inadaptés, difficiles, sans limites voire violents, impulsifs ou mutiques...
- des troubles de l'attention, des apprentissages, relationnels...
- un échec scolaire important...
- des problèmes de repères dans le temps, la filiation et dans l'incapacité de maîtriser, de ressentir, de comprendre leurs propres comportements...
- des difficultés voire une incapacité à s'intégrer dans le « monde ordinaire »...

D'autre part, ces enfants peuvent présenter un vécu familial et/ou relationnel difficile. Nous avons, au cours des dernières années, constaté que

les cellules familiales de ces enfants rassemblaient des difficultés fréquemment identiques qui pouvaient influencer fortement les problèmes de comportement :

- Famille monoparentale du fait ou non d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès.
- Séparation mère-enfant à la naissance ou au cours des premiers mois de la vie pour des problèmes de santé de l'enfant ou de la mère.
- Carence affective, rejet, abus sexuels, violences physiques ou psychologiques sont également des situations parfois présentes dans le vécu de ces enfants.

c. La situation d'admission

Toutes les demandes parentales concernant l'accueil éventuel ou notifié de leur enfant à l'ITEP Les Alicantees sont prises en compte et les parents reçus par un membre de la direction.

La procédure d'admission se réalise en deux temps :

i. La pré-admission

Elle peut être :

- une pré-orientation par l'enseignant référent ou un travailleur social qui a pour but de rassurer les parents, de les informer et leur permettre d'appréhender une éventuelle orientation en milieu spécialisé pour leur enfant,
- une orientation réalisée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- une demande exprimée directement par la famille.

Dans les trois cas, il est proposé une rencontre parents/directeur afin de faire une première approche des problèmes originaires de la venue et d'informer les parents sur l'ITEP Les Alicante, son fonctionnement, son éthique, ses pratiques. Lors de cette rencontre, les parents sont informés de leurs droits et des possibilités autres que l'ITEP Les Alicante pour accueillir leur enfant.

Cette première rencontre permet de vérifier l'adéquation avec les possibilités d'accueil (âge, nombre de place, secteur géographique, etc.)

En cas de refus des parents de poursuivre l'admission ou d'impossibilités d'accueil institutionnel, une information écrite est faite et envoyée aux parents ainsi qu'à la MDPH.

Dans le cas où les parents sont intéressés, souhaitent poursuivre la démarche avec l'ITEP Les Alicante et possèdent une notification MDPH, il leur est proposé dans les jours qui suivent un rendez-vous avec un médecin psychiatre, un psychologue, un éducateur et un enseignant de l'unité d'enseignement de l'ITEP Les Alicante.

Au cours de cette 2^{ème} étape, il est réalisé une évaluation de la demande, des besoins de la famille et des difficultés de l'enfant par les professionnels cités ci-dessus.

Il s'agira de mettre en relation la demande des parents, la problématique de l'enfant et les moyens institutionnels. Des bilans complémentaires (psychologiques, orthophoniques et de psychomotricité) peuvent être réalisés à la demande du médecin psychiatre.

Il est également réalisé une évaluation éducative et une évaluation pédagogique et des contacts avec les partenaires sont pris ou prévus avec l'accord des parents.

Enfin, une réunion de synthèse d'admission est effectuée avec l'ensemble des acteurs institutionnels ayant réalisé cette admission. Au cours de celle-ci, il est produit un compte rendu de rencontre dans lequel sont écrits :

- le diagnostic et l'avis du médecin psychiatre quant à la correspondance des difficultés et les agréments de l'établissement.

- des éléments de réflexion élaborés avec la famille qui serviront de base aux premiers mois d'accueil, et constitueront les premiers axes du projet personnalisé d'accompagnement.
- ce projet personnalisé d'accompagnement sera revu au cours du trimestre suivant.

→ Si le directeur valide la demande d'admission :

Un courrier informe la famille de la suite donnée à l'admission, dans les 8 à 15 jours.

La famille dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'admission de son enfant dans le cadre de l'ITEP Les Alicante.

→ Si les parents arrêtent l'admission,
ou si le médecin, au vu d'éléments nouveaux, énonce une contre indication,
ou si le directeur ne valide pas la demande d'admission en raison d'une inadéquation avec les moyens institutionnels,

Un rapport d'information, comprenant le rapport médical, est envoyé aux parents et à la MDPH.

ii. L'admission

Après l'accord de la famille, le directeur prononce l'admission.

Un DIPIC, ou contrat d'accompagnement, de séjour, est alors signé.

d. La période d'évaluation

Au cours des 3 premiers mois suivant l'admission, il est réalisé un recueil d'informations, d'examen, bilans, consultations, rencontres avec les parents ou partenaires concernés par la situation. Cet ensemble de données est rassemblé sous forme informatique et papier dans le dossier de l'usager. Dossiers informatique et papier que les parents peuvent consulter dès qu'ils en font la demande.

A la fin de cette période de trois mois, au cours d'une réunion de travail nommée EPPA qui rassemble les parents et l'ensemble des professionnels intervenants, il est réalisé un Projet Personnalisé d'Accompagnement. Cette réunion reprend l'ensemble des comptes rendus des services institutionnels intervenants avec des propositions, ainsi que le diagnostic posé par le médecin psychiatre. Elle pose la situation de l'enfant et de ses besoins.

Ce travail d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement est énoncé, discuté et co-construit avec les parents de l'enfant.

A la fin de cette instance, il est élaboré un document écrit qui regroupe l'ensemble des comptes rendus ainsi que les éléments du projet personnalisé. Cet écrit fixe des objectifs précis aux actions des professionnels concernés. Il précise les modalités d'accompagnement et l'organisation. Un emploi du temps de l'enfant est joint à ce document.

Sous l'égide de l'enseignant référent, une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) se réunit pour élaborer notamment les modalités de mise en œuvre du PPA dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) afin de constituer l'emploi du temps de l'enfant.

Le PPA et l'emploi du temps sont communiqués à la MDPH.

III. Les Ecrits

a. Le Dossier du Projet Personnalisé d'Accompagnement (DPPA) - dit « Document bleu »

Il réunit les évaluations écrites de chaque intervenant avec leurs propositions d'intervention. Il reprend le diagnostic posé par le médecin psychiatre, situe l'enfant et ses besoins. Les nouveaux axes d'intervention du projet d'accompagnement de l'enfant (PPA) sont écrits et intégrés dans le dossier DPPA après échanges et accord des familles.

Il est co-signé par les parents, le médecin et le Directeur.

b. Le dossier médical

Il contient le diagnostic, les comptes rendus des entretiens médicaux réalisés avec l'enfant et les parents ainsi que les informations émises par le médecin généraliste lors des consultations. Ce dossier est distinct du dossier unique de l'enfant et il est placé dans un meuble fermé à clef dans le local de l'infirmier de l'établissement. Les parents peuvent consulter le dossier en présence du médecin s'ils en font la demande.

c. Les fiches de suivi et de rencontres

Le dossier de l'enfant est informatisé⁴. Il est renseigné hebdomadairement. Les intervenants notent les événements majeurs concernant l'accompagnement de l'enfant.

Ces écrits sont utilisés pour la rédaction de rapports, pour s'informer sur les actes réalisés par les autres intervenants et éventuellement leur contenu s'ils sont autorisés à y accéder.

⁴ Le dossier informatique concernant l'enfant et sa famille a été déclaré auprès de la Commission Informatique et liberté. Les parents ont été également informés au cours d'une réunion « Groupe d'expression » ex « Conseil de Vie social ».

Elles facilitent la cohérence des interventions et permettent d'en suivre l'évolution et la mise en œuvre.

d. Carnet de liaison scolaire Ecole ordinaire/Unité d'enseignement ou correspondance email...

Un support écrit ou informatisé est mis en place pour les enfants scolarisés à temps partiel ou partagé avec une école en milieu ordinaire.

Il sert à informer les parents et les pédagogues de chaque lieu des attentes scolaires, d'éventuelles modifications de contenu ou d'horaire, des leçons à apprendre, des problèmes rencontrés dans le cadre de la classe ou de l'unité d'enseignement.

IV. Les pôles institutionnels

a. Pôle Thérapeutique...

L'intervention du médecin psychiatre

Les attributions statutaires du médecin psychiatre se définissent par l'exercice de la responsabilité diagnostique et thérapeutique.

Il anime et coordonne les actions de l'équipe médicale, paramédicale et psychologique.

Aucun traitement n'est entrepris s'il n'a pas été prescrit par un médecin. Un registre de l'état sanitaire mentionne tous les accidents et incidents survenus ainsi que les hospitalisations effectuées.

Sous sa responsabilité, les rééducateurs, les psychologues et les éducateurs composant l'équipe interdisciplinaire prévoient en commun un projet d'intervention thérapeutique permettant aux enfants et adolescents d'accéder à un travail d'élaboration psychique améliorant leurs capacités subjectives et relationnelles.

Le médecin psychiatre précise la place de chacun dans les différentes dimensions du soin apporté à l'enfant :

- Institutionnelle
- Educative
- Instrumentale
- Psychologique
- Familiale (au travers des entretiens familiaux et de l'accompagnement à la parentalité)
- Interinstitutionnelle (en activant le partenariat entre les différentes équipes impliquées dans l'accompagnement d'un enfant)

- Médicamenteuse, lorsque la prescription est nécessaire.

Par sa présence aux différentes étapes de l'accueil d'un enfant, le médecin psychiatre est le garant de la mise en œuvre du projet thérapeutique. Cette dimension thérapeutique est fondamentale pour mener à bien la démarche en aidant l'enfant à construire sa personnalité.

- Lors de l'admission, avec le psychologue de l'établissement, il vise à jeter les bases d'une alliance thérapeutique avec l'enfant et sa famille. Il dresse un bilan de santé puis veillera à son actualisation pour chaque enfant accueilli.
- Lors de la période d'évaluation, il coordonne les interventions des acteurs du pôle thérapeutique en vue de l'établissement du diagnostic psychopathologique à l'aide des différents bilans et de ses observations cliniques.
- Il participe aux réunions cliniques et interdisciplinaires organisées régulièrement au sein de l'établissement afin de veiller à la mise en œuvre du projet thérapeutique et son actualisation en tenant compte de l'évolution de l'enfant.
- Avec le psychologue il favorise la parole et l'écoute au sein de l'équipe interdisciplinaire, permettant d'intégrer les différents niveaux du fonctionnement psycho dynamique de l'enfant. Il y apporte son éclairage clinique.
- Il assure une fonction générale de surveillance de la santé physique et psychique des enfants.
- Il veille à la réalisation du projet d'établissement dans sa dimension thérapeutique.
- En lien avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire et les partenaires extérieurs, notamment les médecins traitants, il met en œuvre au sein de l'établissement, et veille à la délivrance, à l'extérieur de celui-ci, de toute forme de soins et de soutien psychologique⁵.

⁵ Extrait Décret du 5 janvier 2005 concernant les ITEP.

- Il se doit d'offrir des interventions de soins visant à favoriser, en tout lieu, l'accès à des expériences vécues par l'enfant.
- Il participe à l'évaluation régulière du projet d'accompagnement de l'enfant en participant aux réunions du PPA et cosigne les documents remis à la famille ainsi que leurs différents ajustements.

L'intervention du psychologue

Le psychologue a pour mission, en première instance, l'évaluation du fonctionnement psychique de l'enfant, de ses difficultés et de ses troubles, afin de mettre en place l'accompagnement psychologique le plus adapté à sa problématique, tout en tenant compte des paramètres familiaux, scolaires et sociaux.

Cette évaluation, effectuée à partir des outils spécifiques aux psychologues (tests psychologiques, observations cliniques, entretiens, etc.) s'affine et s'articule autour d'un travail d'analyse et de réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire, ce qui permet de prendre en compte l'enfant et sa famille dans leur globalité.

Dans le cadre de l'ITEP Les Alicantes, le psychologue intervient sur les secteurs de Nîmes 1, Nîmes 2, Vauvert et Remoulins, selon 4 axes de travail dans une approche directe et indirecte :

- avec les enfants.
- avec les parents.
- en équipe interdisciplinaire.
- avec les différents partenaires institutionnels.

Le travail avec l'enfant

Il s'initie par une évaluation psychologique dans les trois premiers mois suivant l'admission, afin de repérer le fonctionnement psychique de l'enfant et permettre de construire ensuite en équipe interdisciplinaire et en accord avec la famille, un projet personnalisé d'accompagnement.

Le soutien psychologique se décline ensuite selon différentes modalités qui prennent en compte les difficultés de l'enfant mais aussi sa dynamique évolutive, toujours en lien avec l'équipe interdisciplinaire, les parents et les partenaires.

Quelque soit l'outil utilisé, l'objectif est de favoriser, dans le respect des défenses et du rythme de l'enfant, le travail d'élaboration psychique.

L'évaluation

Celle-ci se concrétise par :

- Des bilans psychologiques avec utilisation de tests métriques et/ou projectifs
- Des observations cliniques en individuel ou en groupe, en situation éducative et/ou pédagogique
- Des entretiens cliniques en individuel ou en groupe

Le soutien psychologique ponctuel ou régulier

❖ Les entretiens...

...**ponctuels** sont proposés à l'enfant environ tous les trois mois afin d'apprécier l'évolution psychique de l'enfant, mais aussi lorsque le psychologue est sollicité par les équipes, les partenaires ou la famille. Lorsque l'enfant ne peut pas accéder à la rencontre duelle, il est proposé des interventions et observations sur les différents groupes d'activités éducatives et pédagogiques, ou des rencontres avec l'éducateur référent.

...**de suivis psychologiques** réguliers sont proposés à l'enfant à sa demande, à la demande de la famille ou de l'équipe pluridisciplinaire. En accord avec l'enfant et sa famille, l'enfant doit être partie prenante de l'espace qui lui est proposé, et avoir les ressources et les capacités d'élaboration nécessaires pour accéder à une rencontre duelle.

Ces rencontres pourront alors être régulières, leur rythme et leur continuité réévalués par le psychologue, avec l'enfant.

Elles nécessitent un lieu et un espace privilégiés. La configuration actuelle des secteurs de Vauvert et Remoulins n'offrant pas les conditions de discrétion et de contenance nécessaires à ce type de suivi, les rencontres peuvent avoir lieu à Nîmes pour tous les enfants des 4 secteurs.

❖ Les groupes thérapeutiques

Le groupe offre un espace moins menaçant que la relation duelle. Il facilite l'expression des affects, des difficultés et de la souffrance de l'enfant, tout en permettant de travailler la relation à l'autre et ses interactions.

Les groupes thérapeutiques se déclinent selon différentes médiations (conte, groupe de parole, terre, pâte à modeler...), en fonction de la problématique de l'enfant, et de ce qui semble le plus adapté à ses capacités et disponibilités à s'inscrire dans un travail d'élaboration psychique. Pensés en équipe pluridisciplinaire, ces groupes thérapeutiques sont co-animés avec un éducateur.

Un travail de reprise entre chaque séance (en général hebdomadaire) est nécessaire afin de garantir le cadre thérapeutique.

❖ Le travail avec les parents

La première rencontre du psychologue avec les parents s'effectue dans le cadre du processus d'admission avec le médecin psychiatre.

Par la suite, le psychologue peut être amené à rencontrer les parents de façon ponctuelle ou régulière :

- dans un cadre institutionnel (PPA, ESS),
- dans le cadre du soin (travail d'alliance, soutien à la parentalité).

Ces rencontres peuvent se décliner de différentes manières : en individuel, avec le médecin psychiatre ou avec l'éducateur référent, en fonction du projet interdisciplinaire.

Avec les parents, elles donnent au psychologue les éléments fondamentaux sur la construction psychique de l'enfant (naissance, petite enfance, relation mère/enfant).

De par l'alliance et la relation qui se joue lors des entretiens auxquels on associe l'enfant, elles permettent d'accéder à la dynamique familiale, au mode de relation aux autres, et d'ajuster l'accompagnement institutionnel aux attentes et au rythme des parents et de l'enfant.

Avec les éducateurs qui sont sur le terrain, elles permettent de faire lien et d'articuler ce qui se vit au quotidien avec l'enfant, dans sa famille ou l'institution et participe ainsi au processus de soin.

Le travail interdisciplinaire

Il se décline selon deux modalités :

a) Les temps formels

- Réunions PPA
- Réunions cliniques
- Réunions interdisciplinaires
- Reprises cliniques

b) Les temps informels

Les membres de l'équipe interdisciplinaire peuvent solliciter le psychologue dans le cadre de rencontres individuelles ou groupales en fonction des difficultés ou questionnements rencontrés (observations, discussions et éclairage cliniques).

Les échanges et les reprises en indirect visent à offrir un réajustement du positionnement éducatif, pédagogique et/ou rééducatif. Ils permettent de donner du sens au fonctionnement de l'enfant, à un comportement ou un passage à l'acte.

Le travail de mise à distance garantit à chacun sa place de professionnel. Il aide les équipes à sortir du champ émotionnel et à se décaler des troubles en leur donnant du sens. Ceci permet d'apporter le recul nécessaire à l'accompagnement des enfants.

Le travail interinstitutionnel

Il concerne le travail de collaboration avec, entre autres, les enseignants référents, les psychologues scolaires, les CMPEA, l'ASE, afin de préserver la continuité du lien avec les partenaires et la cohérence du cadre autour de l'enfant.

L'intervention du psychologue vise la coordination et la concertation avec les partenaires associés à l'accompagnement de l'enfant, et se décline suivant les modalités suivantes :

- Participation aux équipes du suivi de scolarisation
- Participation aux réunions ponctuelles avec les partenaires concernés par une situation particulière (CMPEA, ASE)
- Echanges téléphoniques
- Mails

D'autre part, dans le cadre du partenariat, le psychologue peut être amené à intervenir sur les 4 secteurs afin d'apporter des éléments sur le fonctionnement psychique de l'enfant, du sens à donner à ses difficultés et proposer des outils favorisant son accompagnement.

Répondre aux sollicitations d'une équipe pédagogique en questionnement face aux troubles d'un enfant dans le cadre d'inclusion scolaire notamment, peut permettre une transformation de la vision de l'enfant en se décalant de l'image qu'il peut renvoyer (agressivité, passage à l'acte...). Ceci favorise une meilleure adaptation sociale et scolaire.

L'objectif est d'offrir à l'enfant et à sa famille un maillage favorisant le lien plutôt que la discontinuité qui peut être induite par la multiplicité des intervenants.

L'intervention des Rééducateurs

Sur les secteurs de Nîmes 1, Nîmes 2, Vauvert et Remoulins, des rééducatrices exercent au sein des équipes interdisciplinaires. Compte-tenu de la configuration actuelle des locaux de Remoulins et Vauvert, elles proposent des séances d'orthophonie et de psychomotricité à Nîmes, dans des salles individuelles (personnelles), avec du matériel adapté. Des orthophonistes exerçant en libéral, sous contrat de collaboration, renforcent le dispositif.

Les missions des rééducateurs

L'**orthophoniste** a pour mission l'évaluation et la rééducation des troubles du langage oral (articulation, parole, langage), du langage écrit (lecture, orthographe) et des mathématiques (parfois en libéral pour une indication plus spécifique de rééducation logico-mathématique).

La **psychomotricienne** fait une évaluation des capacités psychomotrices de l'enfant. Elle met en place une médiation corporelle qui vise à restaurer l'adaptation de l'enfant à son milieu environnant par le biais d'expériences psycho-perceptivo-motrices.

L'intervention des rééducateurs...

Dans les trois mois qui suivent son admission, l'enfant bénéficie d'un bilan. En concertation avec l'équipe pluridisciplinaire (médecin psychiatre, psychologue, éducateur référent, direction) et avec l'accord des parents, des séances sont mises en place. Le bilan et les séances font l'objet d'une prescription médicale.

La nécessité de la rééducation est évaluée en fonction de l'adhésion et de la disponibilité psychologique de l'enfant. Les rééducateurs envisagent, lorsque c'est possible, un échange (éventuellement téléphonique) avec les parents avant la première séance.

...Sous forme de séances

Les séances sont généralement réalisées en individuel. Lorsqu'il est possible de proposer des séances collectives, les rééducatrices s'assurent qu'elles ne perturbent pas les rééducations individuelles en cours.

Elles s'échelonnent soit sur l'année scolaire (une ou deux séances hebdomadaires) soit sous forme de contrats renouvelables ou un nombre déterminé de séances.

Un lien particulier avec l'éducateur référent et/ou l'enseignant est mis en œuvre pour conforter et donner du sens à la prise en charge.

...Sous forme d'ateliers

Des ateliers peuvent être proposés, animés par la rééducatrice et un membre de l'équipe.

Ils ont déjà donné lieu à des associations psychomotricité/langage ; langage/lecture avec une enseignante ; psychomotricité/musique avec un éducateur ; psychomotricité/sport avec une éducatrice scolaire... De nouveaux ateliers sont envisagés cette année (langage/mathématiques ; psychomotricité/pré-graphie, graphie avec une enseignante).

...En Interinstitutionnalité

En cas de besoin, des relations sont établies avec les partenaires extérieurs (CMPI, CMPP, école, FAS, orthophonistes libérales, orthoptistes...): échanges sur les méthodes, les outils utilisés, les médiations.

...En Interdisciplinarité

Chaque semaine, les rééducateurs participent aux réunions d'équipe et sont présents lors du PPA de l'enfant. Dans ce cadre, ils exposent l'évolution de la prise en charge. Lorsque le déroulement des séances n'est plus bénéfique à l'enfant, une suspension de celles-ci est proposée aux parents.

L'évolution de la population accueillie amène les rééducateurs à adapter leurs objectifs et leurs pratiques au cas par cas. Ceci implique le renforcement et le renouvellement de leurs connaissances. Récemment, les rééducateurs ont participé à des formations collectives et individuelles.

b. Pôle Educatif

Le poste éducatif est le poste qui a subi le plus d'évolutions au cours des dernières années. Son positionnement, son intervention n'est plus centrée uniquement sur l'enfant mais également sur ses parents, son école, son environnement social.

L'implication professionnelle de l'éducateur dépasse l'apport rationnel éducateur/enfant. Il doit mettre en rapport, en synergie l'ensemble des situations que traverse l'enfant au quotidien et leur donner un sens, du sens afin de pouvoir étayer l'enfant dans son trajet de vie en l'aidant à comprendre, à mettre en mots ses réactions, ses difficultés.

L'éducateur doit non seulement maîtriser son domaine de compétence mais également appréhender celui de l'école, du secteur sanitaire, social et de la justice.

A l'accueil de chaque enfant, il est désigné un référent éducatif qui a pour mission d'être en mesure de répondre à toutes les exigences liées à l'évolution de l'enfant et à l'application de son projet personnalisé.

Il s'assure des liens et relais entre l'ITEP, les différents partenaires extérieurs, l'école (Enseignant Référent, Instituteur du milieu ordinaire, PPS) et les parents ou son représentant légal. Il constate que le contenu du projet personnalisé d'accompagnement est appliqué au niveau des moyens, de la durée et qu'il est en adéquation avec les besoins et les capacités de l'enfant. Il informe et s'informe sur les besoins de l'enfant et ses évolutions. Il transcrit l'historique des actions ou situations vécues ou entendues afin qu'une trace documentée du trajet de vie institutionnelle soit repérée et puisse être évaluée afin de mesurer les effets dans le temps du travail réalisé.

Projet de secteur de REMOULINS

L'unité d'accueil de Remoulins est située au rez-de-chaussée d'une maison au 4 impasse des Pins à Remoulins.

Les locaux et leur utilisation

L'espace extérieur à l'arrière de la maison est utilisé pour les temps de récréation et pour des activités éducatives.

Alors que l'espace à l'avant de la maison est utilisé pour :

- stationner les véhicules
- avancer les véhicules et prendre en charge les enfants transportés

L'aménagement des locaux comprend :

- Une salle de classe
- Un bureau de travail pour l'équipe éducative
- Une salle éducative, lieu de vie du groupe, salle d'accueil des enfants
- Un bureau partagé entre la psychologue et l'équipe éducative
- Une salle à manger qui sert aussi de salle éducative, et également ponctuellement de salle de réunion
- Un coin cuisine qui permet de gérer la partie restauration de l'unité
- Un local technique : chaudière et produits de services généraux
- Un WC
- Une salle d'eau avec WC

Le matériel dont dispose l'unité est le suivant :

- Trois véhicules dédiés
- Trois ordinateurs : un pour l'équipe éducative, un pour la classe et un pour le bureau de la psychologue. Internet et réseau intranet.
- Un téléphone fixe pour les communications sur l'unité.
- Deux téléphones portables (un par éducatrice) pour les communications en lien avec le travail de référent.

La constitution de l'équipe :

- 2 éducatrices spécialisées
- 1 éducateur scolaire
- 1 chauffeur
- 1 psychologue
- 1 psychomotricienne
- 1 orthophoniste
- 1 médecin psychiatre
- 1 agent de services généraux

Le personnel éducatif, enseignant, le chauffeur, l'agent de services généraux sont présents au quotidien sur le secteur de Remoulins et leurs activités sont menées principalement sur le site et en lien avec l'environnement de proximité.

La psychologue est détachée pour suivre les 12 situations. Elle assure son suivi ponctuellement sur le secteur mais également à partir de l'établissement à Nîmes.

La psychomotricienne et l'orthophoniste peuvent être appelées à intervenir sur le secteur en fonction des projets et des besoins. Actuellement l'équipe développe principalement le travail avec des orthophonistes en statut libéral, avec qui des conventions sont passées pour suivre les enfants.

A ce jour tous les enfants du secteur sont suivis par une orthophoniste en libéral, soit sur Remoulins soit proche du lieu de vie de l'enfant. Le lien avec ces professionnels est assuré principalement par les éducatrices. Celles-ci activent la coordination entre l'orthophoniste, les parents et l'école.

Concernant les prises en charge en psychomotricité il n'est pas possible d'envisager cette activité dans les locaux actuels. Les séances se font dans l'établissement à Nîmes.

Le médecin psychiatre de l'établissement assure le suivi des situations du secteur à partir de l'établissement de Nîmes. Tous les rendez-vous enfants, familles et partenaires prévus, ainsi que les PPA ont lieu à Nîmes.

Le chauffeur transporte les enfants suivis par l'unité. Il a une attention particulière envers les enfants transportés, et il établit avec eux un lien sécurisant. En lien avec le chef de service et avec l'équipe éducative, il coordonne la mise en place des transports pour lui-même et avec les taxis du secteur. Il s'assure du bon fonctionnement des transports, de la qualité et de la sécurité.

Le fonctionnement de l'unité et la dynamique d'équipe nous amènent à travailler sa place au sein de l'équipe. L'évolution de la pratique devrait permettre de l'envisager comme un membre à part entière de l'équipe : implication dans le fonctionnement de l'unité, partage d'informations, connaissance des enfants, communication avec les parents, les partenaires...

La personne agent de service est basée sur le secteur uniquement. Elle assure le ménage des locaux et le service du repas (mise en température, dressage des plats, de la table, service).

Le fonctionnement de Remoulins

L'unité peut accueillir 12 enfants. Elle répond à des besoins d'enfants spécifiés dans le décret 2005-11 du 06/01/2005 et dans la circulaire de 2007.

Dans ce cadre, des modalités d'accueil et d'accompagnement diversifiées sont proposées sur le secteur de Remoulins (Demi-Internat, Internat et SESSAD). Basée sur le secteur nord du Gard, l'unité peut prendre en compte ces 12 enfants au plus près de leur environnement naturel.

Les modalités de travail permettent de penser l'action de manière continue et d'accueillir tout au long de l'année des enfants au parcours évolutif.

L'accueil est modulé à la journée, à la demi-journée, en séquences hebdomadaires, articulé au travail d'inclusion et à la scolarité de tous les enfants en milieu ordinaire.

❖ Horaires d'ouverture du secteur de Remoulins

Les horaires d'accueil de la structure sont établis en fonction des besoins des enfants et ce, du lundi au vendredi.

- Ils permettent un suivi des enfants sur le site ou en milieu ordinaire, sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.
- Ils favorisent les accompagnements d'enfants par les éducateurs.
- Ils facilitent les rencontres avec les parents, les écoles et les partenaires.
- Ils prennent en compte les temps de réunion nécessaires.

❖ Réunions

Des temps de coordination sont réalisés sur le site entre l'équipe éducative et l'enseignante. Ils s'organisent sur des séquences courtes en fonction des disponibilités et des besoins.

Les réunions qui se déroulent à Nîmes concernent :

- Les réunions interdisciplinaires avec les thérapeutes et rééducateurs et le chef de service.

- Les réunions cliniques avec le médecin psychiatre et la psychologue.
- Les réunions de PPA avec les parents et l'équipe interdisciplinaire
- Les réunions d'analyses des pratiques
- Les réunions institutionnelles et inter secteurs

❖ Interdisciplinarité

Les professionnels du secteur de Remoulins accompagnent les enfants selon les axes du projet d'établissement.

Dans ce cadre institutionnel, ce sont les outils utilisés et les projets développés par l'équipe du secteur qui constituent les modalités spécifiques du secteur.

Le principe général retenu par l'équipe de Remoulins est que les actions Thérapeutiques, Educatives et Pédagogiques menées sont transversales et complémentaires, et s'articulent autour des ateliers ou des actions éducatives mis en place et de la constitution du journal de bord de chaque enfant.

L'intervention éducative

A Remoulins cette intervention encadre et anime l'activité globale de l'unité au quotidien.

L'équipe éducative a en charge une partie du fonctionnement pratique et matériel de l'unité (ouverture et fermeture du site, mise en route matérielle, acheminement des repas, communications téléphoniques), essentiellement en lien avec son activité éducative.

- Elle assure l'accompagnement global et le suivi des 12 enfants accueillis sur le secteur.
- Elle anime différentes médiations ou ateliers éducatifs.
- Elle assure le lien entre les parents des enfants accueillis, les partenaires du projet personnalisé d'accompagnement (PPA), le milieu ordinaire (travail de référent).

- Elle est en lien avec le chef de service et/ou la direction de l'ITEP, ainsi qu'avec tous les autres services (pédagogique, thérapeutique et généraux) pour assurer ce quotidien.

Le travail d'équipe des éducatrices au sein de l'unité s'établit sur les bases suivantes :

- Interdisciplinarité (accompagnement global, suivi PPA, recul, sens de l'accompagnement)
- Cohérences (passage des informations, échange, partage de la connaissance du jeune)
- Mobilisation (solidarité, passage de relais, complémentarité, implication, articulation)

❖ Le référent

Chaque intervenant éducatif est référent de 6 enfants. Dans le cadre de cette fonction le référent assure les liens entre la famille et les différents partenaires.

Cependant chaque membre de l'équipe a une connaissance globale de tous les enfants au travers :

- Du fonctionnement de l'unité (les accompagnements d'enfants et les ateliers sont assurés indifféremment par les deux éducatrices en co-animation, en relais...)
- Des réunions d'équipe
- De la communication au quotidien

❖ Partenariat et inter-institutionnalité...

L'équipe éducative intervient tout particulièrement sur la quotidienneté.

Différents temps séquentent l'accueil des enfants quelque soit leur statut (SESSAD, Demi Internes ou Internes).

Les interventions éducatives sur le quotidien sont la base du travail qui permet d'aborder avec les enfants les situations, les comportements qui les

empêchent de s'impliquer normalement dans l'environnement familial, scolaire et social.

Les éducatrices proposent alors des interventions adaptées pour aider l'enfant et ses parents, ainsi que les partenaires, à dépasser ces difficultés et à progresser.

Les interventions plus orientées vers le travail de partenariat viennent compléter les actions éducatives menées auprès des enfants.

La personne « référente » développe ce partenariat autant qu'il est nécessaire dans l'accompagnement d'un enfant.

Le travail avec les parents

Les parents occupent une place centrale dans notre travail et constituent le premier partenaire avec lequel s'élabore le projet de l'enfant.

Le journal de bord, le PPA, le groupe d'expression des parents, les visites à domicile, les rencontres sur le secteur et les réunions sont les outils qui permettent d'être régulièrement et en continu au plus près des besoins de l'enfant.

L'accompagnement à la scolarité

Un travail important est mené avec les équipes pédagogiques des écoles ou collèges fréquentés par les enfants.

Des rencontres régulières sont mises en place :

- Sur la base du suivi quotidien, pour faire le point avec les enseignants sur la situation scolaire et le comportement. Elles soutiennent également la relation entre l'école et les parents.
- En représentant l'ITEP, le secteur de Remoulins, les intervenants éducatifs peuvent également participer à des réunions d'équipe de suivi de scolarisation aménagées pour travailler le projet scolaire, l'orientation et établir le PPS de l'enfant.

- En impliquant les associations de quartier présentes sur le secteur, dans l'environnement de l'enfant pour mettre en place un soutien scolaire.

De manière plus large, les partenariats sont possibles avec des associations ou des clubs pour soutenir l'inscription sociale des enfants : clubs de sport, centres de loisirs...

L'équipe du secteur de Remoulins organise des rencontres avec les partenaires locaux dans le cadre de projets développés ponctuellement : sport adapté, école du secteur, services culturels...

Ce partenariat permet également d'apporter notre soutien à ses différentes équipes et de partager notre connaissance des troubles spécifiques des enfants que nous suivons.

Le travail éducatif avec le voisinage

Au fil de l'année, le maintien du lien avec le milieu ordinaire s'effectue dans notre travail avec le voisinage et les structures existantes dans le village (city Park). Nous avons à développer encore cette ouverture sur le village, elle permet de favoriser l'intégration des enfants et participe à l'information concernant les troubles du comportement.

Nous avons organisé des sorties dans le quartier au moment de la fête d'Halloween afin de nous faire connaître. Nous avons communiqué avec nos proches voisins afin de démanteler certains conflits liés aux bruits et nous avons impliqué les enfants dans cette démarche.

Aujourd'hui, les enfants sont connus du quartier et bien accueillis, deux voisins viennent nous rendre visite et pensent aux enfants au moment des fêtes (Noël, Halloween...).

❖ Les outils éducatifs

Des outils éducatifs ont été déclinés à partir de la problématique des enfants accueillis et autour de ce concept « d'accueil ».

L'équipe est partie de son observation sur la problématique des enfants et à partir de là, a pu construire un axe de travail commun.

Des problématiques communes à tous les enfants ont été repérées :

- Identité : difficulté à se repérer dans le contexte familial et social
- Symbolisation : difficulté à se représenter l'abstrait, à avoir des repères, à respecter le cadre et les limites... les passages à l'acte sont fréquents et les enfants ont peu de possibilité pour mettre en mot avant ou après « l'agir ».
- Socialisation : comportements inadaptés en société (décalage dans les attitudes, incompréhension des situations, projections, réactions disproportionnées...)

L'équipe a construit son projet d'accompagnement au quotidien sur la notion «D'ACCUEIL ».

Définition de l'accueil

L'accueil est une cérémonie ou une prestation réservée à un nouvel arrivant, consistant généralement à lui souhaiter la bienvenue et à l'aider dans son intégration ou ses démarches.

Etymologiquement, accueillir c'est l'action de rassembler dans un même lieu. L'accueil, synonyme d'hospitalité, pour les philosophes, peut se définir comme le partage du « chez soi », comme une valeur. Les sociologues y voient un fait social, un rite de passage, un moment de cohabitation.

Georges Montandon, médecin et anthropologue, réconcilie les uns et les autres en affirmant : « L'hospitalité, une manière de vivre ensemble, régie par des règles, des rites et des lois. »

C'est un axe de travail central qui fait fil conducteur de l'ensemble des actions.

C'est-à-dire que tous les professionnels sont soucieux en permanence de la qualité et la mise en œuvre de l'accueil : accueil de l'arrivée de l'enfant, de

son départ, accueil de son humeur, de ses dispositions, accueil de sa parole, de ses questions, accueil de ses réalisations...

C'est une attention permanente : être attentif à l'enfant, être disponible et accepter d'accueillir ce qu'il donne à voir à un moment donné.

L'équipe éducative de Remoulins accompagne les 12 enfants au quotidien.

Elle travaille sur leur adaptation sociale et leur autonomie.

Pour ce faire elle intervient sur des modalités de groupe ou de manière plus individualisée dans le cadre d'activités ou d'actions pensées pour chaque enfant dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Le quotidien de l'unité s'articule autour de différents temps d'accueil, de l'arrivée au départ des enfants, tout au long de la journée.

L'accompagnement éducatif au quotidien

Les actions éducatives sont diversifiées et concernent notamment :

- La socialisation et les relations à autrui
- L'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, de travaux manuels, de jeux...
- Le soutien des potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'éveil à la culture
- Le soutien à la scolarité
- Le soutien à la dimension thérapeutique.

Pour l'élaboration de nos outils nous nous sommes inspirés du travail mis en place dans des dispositifs (éducation nationale, établissements médicaux sociaux) qui accueillent des enfants qui ont besoin de support concret pour se structurer et comprendre le fonctionnement des choses (maternelles/primaires, services de pédopsychiatrie, IME-IMPRO).

Cette inspiration nous a amenés à mettre en place un :

❖ **« Tableau-emploi du temps avec un code couleurs des humeurs. »**

La plupart des enfants nous interpellent en nous questionnant de manière régulière sur ce qu'ils vont faire dans la journée, les enfants présents, les enfants absents, où se trouvaient ceux-ci, lesquels mangent là...

Nous en avons déduit qu'ils avaient besoin de savoir dans quel contexte ils arrivaient et être rassurés en connaissant le déroulement de leur journée.

Chaque enfant à son admission, a une étiquette prénom déjà confectionnée par l'adulte car il est attendu par le service, mais va créer les étiquettes de son emploi du temps ainsi que sa pochette pour les ranger.

L'étiquette prénom (rangée dans une boîte prévue pour toutes les étiquettes) se pose sur le tableau où est déjà inscrit le prénom : il faut signifier la présence ou l'absence sans pour autant qu'il y ait disparition dans l'absence (crainte de beaucoup d'enfants que nous accueillons).

De plus, cet outil définit le cadre et permet de verbaliser à l'enfant qu'il n'est pas à sa place au moment où il devrait l'être pour pouvoir se poser et s'apaiser.

Il permet également de travailler l'immédiateté et la frustration, en différant nos réponses par rapport à leurs demandes en signifiant : « ce n'est pas le moment », « plus tard », « tout à l'heure », « après cette activité on ira en récréation ou à table »...

L'enfant peut concrètement le vérifier sur son emploi du temps, il comprend peu à peu comment sa journée fonctionne et découvre qu'elle est rythmée, organisée et qu'elle ne dépend pas seulement de ses désirs.

La répétition de l'accueil avec l'emploi du temps est un rituel rassurant, contenant, c'est un outil qui permet de donner vie au présent, au pendant et à l'après, qui accompagne déjà un début d'accès à la symbolisation.

Nous pouvons intégrer dans cet outil le calendrier et la météo : les enfants ont créé des étiquettes correspondant aux saisons et à différentes

possibilités de temps (pluie, soleil, vent...) qui servent à faire la date et la météo tous les matins.

Code couleur des humeurs : il s'est construit sur la base d'observations qui nous ont permis de réaliser que les enfants arrivaient souvent imprégnés par des émotions, des contrariétés, des événements ayant eu lieu à l'école ou en famille, et qu'aucun espace ne leur permettait d'identifier, d'évacuer et de parler ses ressentis qui les envahissent.

La matérialisation de l'humeur permet de les extérioriser, de les déposer et de ne pas trop absorber les émotions des autres.

Ce temps d'accueil à l'arrivée de chaque enfant a été réfléchi pour le groupe et également pour chacun des enfants car le fonctionnement du service nous amène à accueillir ceux-ci à des heures différentes tout au long de la journée.

Nous ne prétendons pas que ce temps d'accueil vienne régler les problèmes de comportements mais plutôt qu'il nous permette d'évaluer dans quelle dynamique émotionnelle arrive l'enfant. Nous pouvons ainsi la reprendre avec lui ou aménager son accompagnement. Nous avons ainsi des indications pour mieux comprendre l'enfant et par conséquent nous rendre plus disponible, plus à l'écoute.

Cet espace propose un temps de parole qui souvent fait défaut en étant remplacé par de l'agir. Il aide peu à peu l'enfant à élaborer ses émotions, son vécu intérieur.

❖ Livret ou cahier de vie

Ce livret a été créé car nous avons l'impression que les enfants ne savaient pas très bien pourquoi ils étaient là, pour combien de temps et ce qu'on y faisait.

La plupart d'entre eux considéraient l'ITEP comme une seconde école ou un centre aéré sans réellement prendre la mesure de ce qui les avait conduit jusque là, or pour être au minimum acteur d'un accompagnement, même quand l'enfant est petit il nous a semblé utile de clarifier les motifs de l'accueil afin de travailler avec lui sur les difficultés rencontrées.

Le début de ce livret démarre par la création de leur portrait, ce qui permet de se présenter et se représenter, par jeu de questions de style portrait chinois.

Ensuite apparaissent le règlement de l'unité ainsi que leur emploi du temps, et la suite se construit au fur et à mesure de l'année.

La construction de ce livret permet on l'espère, la construction d'une image de soi positive, bien souvent fragile chez les enfants accueillis.

Il est dépositaire des moments passés dans le service, fait mémoire et trace de l'évolution de l'enfant, de ce qu'il a créé et/ou réalisé, et vient nourrir son vécu d'expériences positives qui font souvent l'objet d'une réelle satisfaction quand ils le feuilletent ou qu'ils l'emmènent à leur domicile pour le montrer.

Il fait lien avec la famille et retrace les étapes de l'accompagnement de l'enfant au travers de points toujours positifs, qui témoignent de «possibles» pour lui-même et pour ses parents. C'est aussi l'occasion d'engager le dialogue avec la famille et d'étayer nos propos par les images qui illustrent le livret, pour aider les parents à porter un regard sur les compétences et les ressources de leur enfant.

❖ Toise des silhouettes

Toujours au travers de notre idée première de proposer des repères, de rythmer et ritualiser, nous avons créé des outils et des activités en arts plastiques s'appuyant sur le cycle, le rythme des saisons :

- L'arbre des saisons, que les enfants agrémentent au fil des saisons.
- La fabrication d'objets et décorations correspondant à la période, à la saison en cours.

Le milieu ordinaire est un passage obligé pour que le travail effectué à l'intérieur de la structure prenne du sens. Et le service est un lieu qui a pour fonction d'accueillir, d'évaluer et d'accompagner l'expression des troubles rencontrés par les enfants. L'objectif est de les travailler afin qu'un retour à plus ou moins long terme soit justement possible dans le milieu ordinaire. L'équipe éducative organise :

- Des sorties saisonnières et journées éducatives (Dedans dehors - ITEP - milieu ordinaire). Ces sorties sont organisées et scandent l'année en gardant pour fil conducteur les saisons, les rythmes et les apprentissages en cours.
- Des journées éducatives mises en place lors des temps de vacances scolaires : elles font l'objet d'une réflexion quant aux thèmes et aux formules que nous souhaitons proposer aux enfants, toujours en lien avec le projet de service, le vécu des enfants dans le groupe et la nécessité de vivre des expériences en milieu dit « ordinaire ».

Différents thèmes travaillés et abordés :

- Le sport (en lien avec l'activité sport du vendredi après-midi).
- Le cinéma (en lien avec la problématique des enfants). Notre dernier film « sur le chemin de l'école » nous a permis d'échanger avec eux et de constater leur intérêt pour les sujets qui les « touchent ».
- La piscine, la mer (pour nos sorties estivales).
- La neige (pour notre dernier séjour d'hiver en Lozère).

Ces activités peuvent se décliner au travers de sorties ponctuelles (visites, balades, sorties ludiques) ou au travers de séjours sur trois ou quatre jours.

Elles sont l'occasion de partager des temps inter secteurs : journées éducatives en lien avec des démarches engagées avec le secteur de Vauvert par exemple, visite des autres unités de l'ITEP.

Cela nous permet de travailler différents aspects avec les enfants :

- Aller à la rencontre des autres
- Savoir se comporter dans un cadre différent
- Sortir dans le milieu ordinaire (restaurant, plage... pour ces journées)
- Savourer le fait d'être invité et agir en conséquence (respect, savoir-être et savoir vivre).
- Maintenir un lien (correspondance).

Les journées éducatives sont une forme de « mise en pratique » du travail effectué avec le groupe au sein du service. En effet, les enfants y

expérimentent les savoir-vivre et savoir-être qui sont les fondements de la socialisation.

Ils se confrontent au milieu dit « ordinaire » et prennent la mesure de leurs progrès et des difficultés qui sont encore à travailler.

C'est encore l'occasion pour eux de vivre des expériences dont ils sont mis à l'écart, que ce soit à l'école et/ou dans leurs familles, du fait de leurs troubles.

En effet, les enfants présentant des troubles du comportement sont souvent stigmatisés et l'expression de leurs difficultés provoque du rejet, de l'incompréhension mais aussi de véritables problèmes d'encadrement lorsqu'ils sont dans un groupe.

De ce fait, ils sont souvent exclus de certaines activités de leur âge : dormir chez un ami, être invité à un anniversaire, partir en classe verte...

Ateliers éducatifs et médiations

Toutes les activités menées sont pensées de manière transversale (éducatives, pédagogiques et thérapeutiques) et sont en lien les unes par rapport aux autres pour pouvoir exploiter le thème dans toutes ses dimensions.

Au travers de ses activités, les enfants sont inscrits dans une continuité, un lien qui prend sens dans leur vécu, qui leur permet de lier les expériences dedans - dehors, ici - là bas...

Liste des projets d'ateliers :

- Art plastique
- Comptines et doudous
- Atelier marionnettes
- Potager
- Sport
- Expression corporelle

❖ Art Plastique

Constat des difficultés communes à tous les enfants : mésestime de soi, sentiment d'échec, difficulté face à la notion d'effort, concentration altérée, rapport difficile à l'autorité, absence de limite, intolérance à la frustration...

Toutes ces difficultés sont des freins à une évolution positive de la scolarité et de la socialisation.

Cette médiation permet de travailler avec les enfants leurs difficultés.

Elle propose une manière pour les enfants de laisser une trace positive de leur créativité et plus largement d'eux-mêmes.

C'est un moyen d'illustrer leur vécu, leur passage à l'ITEP et leur évolution au travers de leurs réalisations.

L'exposition finale vient témoigner de leur cheminement et de leurs ressources. Elle leur sert de support pour verbaliser comment ils ont abouti à cette production. C'est souvent l'occasion pour eux de se remémorer les séquences de travail et les étapes par lesquelles ils sont passés pour réussir. C'est l'occasion de faire du lien avec d'autres activités à l'ITEP, notamment avec le pédagogique (ouverture culturelle, connaissances, sorties musées). « Ce travail régulier tout au long de l'année qui vient faire trace d'une progression permet de structurer leur maturation »⁶.

❖ Comptines et Doudous

Le projet d'atelier comptines et doudous a démarré avec les enfants les plus jeunes accueillis sur le service.

La plupart d'entre eux se présentaient comme des enfants d'âge supérieur, du moins en façade, au travers de leurs propos et de leurs jeux. Or, dans l'expression de leurs troubles, nous avons été souvent interpellées par une forme de régression dans laquelle ils demandent de l'attention, de l'apaisement, de la contenance et une relation plus privilégiée avec les adultes.

⁶ cf. circulaire ITEP 2007

Ces demandes qui ne sont pas mises en mots, s'expriment dans des pleurs, des replis sur soi, des attitudes très infantiles (petite voix, suçotements, mise en position fœtale).

Nous avons donc pensé leur proposer un espace dédié aux comptines, aux contes et au repos, afin de leur permettre de vivre ou de revivre des moments en lien avec la toute petite enfance.

Déroulement : l'activité hebdomadaire peut accueillir un groupe de 3 à 5 enfants.

La pièce est aménagée afin de la priver de la lumière directe du jour, un tapis se trouve par terre pour pouvoir s'y asseoir ou s'y allonger, une lumière tamisée, des doudous créés l'année précédente avec les enfants ou, depuis peu, leurs propres doudous qu'ils peuvent ramener uniquement dans cet espace.

Il s'agit de proposer un espace où l'on peut rêver, imaginer, s'amuser avec les mots, chanter.

- C'est encore un espace où les enfants apprendront l'écoute et la bienveillance en vivant une expérience en groupe.
- C'est l'occasion pour les enfants de parler d'eux, de ce qui est vécu en famille au moment du réveil et du coucher.
- C'est un lieu où ils peuvent se relaxer et s'endormir s'ils en ont besoin.
- C'est encore le lieu où les enfants s'apaisent, un lieu où il est possible de se montrer enfant, d'être encore un peu « tout petit ».

❖ Atelier Marionnettes

Afin de donner du sens à l'atelier marionnettes, les intervenants se sont inspirés de trois écrits :

- « la marionnette comme autre soi »
- « l'enfant roi »
- « jouer pour mieux communiquer »

Le projet est né d'un constat : les enfants accompagnés sont peu dans le jeu. Il était nécessaire de créer un espace de jeu et de « je » dans le cadre d'un groupe. La marionnette est là comme médiateur, comme support au jeu et peut-être au « je ».

Le jeu est un moyen pour l'enfant d'accéder à la symbolisation.

Le cadre mis en place rappelle les règles du jeu et du « je », les règles du « comment être en groupe » et comment collaborer pour s'entendre et prendre du plaisir dans un scénario commun.

Les adultes prennent part au jeu et sont aussi acteurs lors des séances, ils sont garants du cadre.

Un cadre scénique est aussi défini par le « théâtre » (planche en bois) derrière lequel évoluent les personnages. Trois coups marquent le début de la scénette et invitent les spectateurs à être attentifs.

Les objectifs de ce cadre tendent vers la gestion du groupe et l'intégration de règles et de repères qui font défaut dans le fonctionnement des enfants reçus.

❖ Le Potager

Ce projet est né du souhait de proposer aux enfants d'exploiter le terrain qui entoure le lieu d'accueil à Remoulins. Le fait de s'occuper de l'extérieur, de voir grandir les plantations, d'observer et de récolter a constitué pour eux une véritable activité médiatrice au niveau de la relation, de la responsabilisation, de l'investissement et du plaisir.

En effet, nombre d'entre eux apprécient d'être à l'extérieur et ont parlé de leur envie de planter et d'entretenir des plantations.

Objectifs :

Les plus jeunes apprécient le contact avec la nature et sont demandeurs, ils aiment découvrir, entretenir, observer et récolter.

C'est l'occasion de les sensibiliser au respect de la nature et à ce qu'elle peut apporter en termes de nourriture et de plaisir ; l'occasion aussi de travailler des notions de responsabilisation, d'investissement et de relations aux autres dans le cadre d'un groupe.

D'autres, un peu plus âgés peuvent en tirer les bénéfices d'une découverte du monde du travail avec une première sensibilisation aux notions d'effort, d'assiduité, de respect des consignes et d'équipe, c'est encore l'occasion de découvrir des outils et les notions de sécurité qui découlent de leur utilisation, et d'être en relation avec d'autres jeunes issus d'un parcours différent.

Enfin, c'est encore la possibilité de travailler en individuel avec certains enfants, tout au long de la semaine, lorsque les problématiques rendent difficiles un travail en groupe et à l'intérieur du service.

Cette activité est ouverte à tous.

❖ Le Sport

Les enfants accueillis en ITEP ont pour la plupart, une mauvaise connaissance de leur corps et des risques encourus par certaines de leurs habitudes alimentaires. De plus, ils manquent de responsabilité et d'autonomie faisant écho aux valeurs morales et sociales comme le respect des règles, le respect de soi et d'autrui.

Objectifs :

- Coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).
- Se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie.
- Comprendre l'importance d'une pratique sportive et d'une bonne alimentation pour une bonne hygiène de vie.

Activité 1. Le basket : Respecter les règles de la vie collective dans la pratique du basket, coopérer ou s'opposer collectivement, se déplacer en s'adaptant à l'environnement

Activité 2. Le handball : Sport collectif tout comme le basketball, le handball s'appuiera sur les mêmes objectifs. Le rôle du gardien sera une dimension nouvelle avec de nouvelles règles à travailler.

Activité 3. La pétanque : Respecter les règles du jeu, coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement. Assurer des rôles différents (arbitre, pointeur, tireur).

Ces activités sont hebdomadaires et peuvent accueillir 4 enfants.

❖ Expression corporelle

Les enfants ont des difficultés majeures à reconnaître, interpréter et reproduire des expressions émotionnelles et donc plus généralement à partager des états émotionnels de façon ajustée et adéquate avec les autres.

Objectif :

Adopter des comportements plus adaptés au fil des séances en fonction des travaux spécifiques menés sur les émotions. Les séances auront alors un impact sur les relations sociales et la communication avec les autres.

Moyens matériels :

Instruments de musique, fiches techniques sur le travail des émotions.

La mise en œuvre se réalise de la manière suivante :

Etape 1. Les percussions : Aborder le contrôle de soi au travers du contrôle du son (lent, doux, fort, faible, rapide, etc.), Le nombre de séances se détermine en fonction de l'évolution des enfants.

Etape 2. Préparer et explorer la voix : Faire varier vocalement les paramètres du son (hauteur, intensité, durée, timbre). Prendre conscience du rythme syllabique, ressentir la pulsation, etc.

Etape 3. Travail autour des émotions : Apprendre à reconnaître les émotions des autres. Déterminer l'émotion, la nommer. Reconnaître la situation ayant provoqué l'émotion : « l'émotion ressentie est-elle en corrélation avec la situation ? ». Identifier la situation qui a causé l'émotion en la mettant en lien avec les conséquences possibles. Nous

pouvons introduire la gestion des émotions. Passer des émotions aux sentiments.

Modalités d'évaluation :

Participation et engouement des enfants, progression ou stagnation au fil des séances proposées, supervision de la psychologue.

Cet atelier est ouvert à tous en fonction des besoins. Le nombre de jeunes pouvant être accueillis est de 3.

Dispositif d'évaluation

- Elaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Réunions d'équipe éducative, interdisciplinaires et cliniques
- Bilans de fin d'année.
- Rencontres avec les parents.
- ...

c. Pôle Pédagogique

Le poste d'instituteur, au même titre que celui de l'éducateur, a également beaucoup évolué ces dernières années et dépasse largement le périmètre de la classe.

Son principal objectif est de permettre aux enfants de se réinscrire dans une dimension scolaire pour retrouver leur place en milieu scolaire ordinaire. Mais pour y parvenir, il se doit de rendre aux enfants le goût de l'apprentissage, l'envie de découvrir et d'éveiller leur curiosité.

Mais cela ne peut se concrétiser sans tenir compte du travail qui est réalisé par l'instituteur de l'école de référence. Pour les enfants inclus à temps complet ou partagé en milieu ordinaire, l'instituteur de l'ITEP doit être en relation « permanente » avec l'instituteur de référence. Car son travail pour ces enfants consiste à venir en appui, compléter ou reprendre d'une manière pédagogique différente le programme établi par l'instituteur de référence.

L'Unité d'Enseignement

La scolarité en milieu ordinaire, comme l'accompagnement pédagogique à l'ITEP, participe au soin médico-social. L'unité d'enseignement a pour fonction de mettre en œuvre une scolarité adaptée aux besoins scolaires et aux capacités de chaque enfant. Les aménagements de la scolarité peuvent être de nature et d'importance diverses.

Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS), réalisé avec les parents ou le responsable légal, permet de définir les conditions de cette scolarisation. (Article L. 112-2 du code de l'éducation).

L'objectif est de rendre aux enfants le goût de l'apprentissage, l'envie de découvrir et d'éveiller leur curiosité. Nous devons commencer par les intéresser et les motiver à s'instruire, prendre du plaisir à découvrir et réaliser pour qu'ils soient capables de fournir un effort de réflexion, de concentration, de mémorisation afin de leur permettre de se réinscrire dans une dimension scolaire et de retrouver leur place à temps plein en milieu scolaire ordinaire.

Nous leur proposons une pédagogie différenciée, individualisée, construite sur le programme scolaire officiel pour :

- Leur redonner confiance en eux,
- Amorcer un nouveau lien aux apprentissages,
- Les conduire à reprendre pied dans des relations plus sereines avec leur entourage en respectant des règles de la vie commune,
- Développer leur autonomie.

Des rencontres parents/enseignants ont lieu régulièrement ou à la demande d'une des parties. Ces rencontres ont pour objet de faire le point sur l'évolution de l'acquisition des connaissances et du projet pédagogique de l'enfant (contenu, planning, etc.).

Les relations sont privilégiées avec la famille (le cas échéant, la famille d'accueil ou le représentant légal). Les parents sont des acteurs à part entière dans le processus de développement de leur enfant. Ils sont informés, soutenus, et toujours sollicités lors de décisions concernant leur enfant.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement, elle est en corrélation permanente avec les autres services institutionnels : thérapeutique et éducatif.

Locaux mis à disposition

Les sites de Nîmes, Vauvert et Remoulins accueillent des activités de jour. L'ouverture et l'utilisation des locaux se font du lundi au vendredi en fonction de leur spécificité et des horaires des intervenants institutionnels.

V. Organigramme de l'ITEP Les Alicantes